

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

1^e Coupe Québec PK

30 novembre et 1^e décembre 2024

GYMNASTIQUE QUÉBEC

3737 boul. Crémazie Est, #902, MTL, QC, H1Z 2K4

514-252-3043 / www.gymqc.ca

Personne contact : Josée-Anne Adam

jaadam@gymqc.ca



COMITÉ ORGANISATEUR

HOPLA CENTRE ACROBATIQUE

Directrice de la compétition : Alexandra Melançon

Courriel : coordo.technique@hopla.ca



Gymnastique | Parkour | Trampoline | Cheerleading

LIEU

COLLÈGE ESTHER-BLONDIN (PAVILLON DES SPORTS)

101 rue Sainte-Anne, Saint-Jacques, QC, J0K 2R0

- [Lien Google Map](#)

SERVICES AUX ATHLÈTES ET SPECTATEURS

HÉBERGEMENT

Château Joliette

450 rue St-Thomas

Joliette, QC, J6E 3R1

450-752-2525 / [Site web](#)

Days Inn Berthierville

760 rue Gadoury

Berthierville, QC, J0K 1A0

450-836-1621 / [Site web](#)

SERVICE MÉDICAL

Un service médical (physiothérapeute ou thérapeute sportif) sera offert sur le plateau de compétition.

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

<i>Coupes Québec</i>	24,00 \$ / Adulte (13-65 ans)
	14,00 \$ / Aîné (66 ans et +)
	14,00 \$ / Enfant (6 à 12 ans)
	Gratuit / Bambin (0 à 5 ans)

HORAIRE ET INSCRIPTION

- **Date limite d'inscription et de paiement : 7 novembre 2024**
- **Date de publication de l'horaire : 11 novembre 2024**
- **Frais d'inscription :**

PK (N1 et plus)	63,25 \$
Entraîneur	0,00 \$

- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$**
- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **500 \$**
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 5 jours ouvrables avant le 1^e jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / entraîneur
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 24 heures avant le 1^e jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / entraîneur

MODALITÉS DE PAIEMENT ET PROCESSUS D'INSCRIPTION

1. Compléter le formulaire d'inscription :
 - a. Pour les non-membres de GYMQC (athlète indépendant ou organisme non-membre), veuillez remplir le formulaire web suivant : <https://am.lo/p/jDZkwkn>.
 - b. Pour les clubs membres de GYMQC : Tous les clubs devront remplir le formulaire d'inscription via le système d'inscription access de GYMQC.
 - I. Ouvrez le fichier reçu par GYMQC et l'installer sur votre ordinateur.
 - II. Choisissez l'événement, le district et le club.
 - III. Décochez les athlètes que vous ne désirez pas inscrire à l'événement.
 - IV. Ajoutez les entraîneurs (veuillez noter que seulement les entraîneurs affiliés compétitifs sont disponibles dans le système.)
 - V. Si vous notez une erreur au niveau de l'année de naissance, la catégorie, le nom ou autre, contacter Christian Turp (cturp@gymqc.ca).
 - VI. Cliquez sur "envoyer inscription".
 - VII. Lire la procédure et condition.
 - VIII. Si vos données sont exactes, cliquez sur "Je confirme avoir vérifié les informations de mon club".
 - IX. Enregistrez le fichier Excel au nom de votre club.
 - X. Envoyez le fichier Excel à GYMQC (inscription@gymqc.ca) ainsi qu'au comité organisateur (coordo.technique@hopla.ca).
2. Le paiement des inscriptions devra se faire :
 - a. Par chèque : Libellé au nom de « Hopla Inc. » et doit être retourné à l'adresse suivante: 150 rue des Affaires, Notre-Dame-des-Prairies, QC, J6E 7Y2.
 - b. Par virement bancaire :
 - Transit : 0026
 - Institution : 815
 - Folio : 2046431
 - c. Par virement électronique :
 - Courriel : info@hopla.ca
 - Mot de passe : Hopla
3. Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
4. Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.

ANNULATION

- Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer, au comité organisateur (coordo.technique@hopla.ca) et à Gymnastique Québec (inscription@gymqc.ca), une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début de la 1^e journée de compétitions.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de la compétition. Les pièces acceptées sont les suivantes :
 - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives sont datées de plus de 7 jours.
- Le comité organisateur doit OBLIGATOIREMENT accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.

SERVICE AUX ENTRAÎNEURS ET OFFICIELS

ENTRAÎNEURS

Des collations seront offertes aux entraîneurs sur le plateau de compétition.

OFFICIELS

Hébergement : **Château Joliette**
450 rue St-Thomas
Joliette, QC, J6E 3R1
450-752-2525 / [Site web](#)